

Pour être au service des peuples, de la biodiversité et du climat, les programmes de développement de l'UE doivent tenir compte de toutes les voix

L'Union européenne (UE) est le plus grand donateur au monde et un acteur politique d'envergure doté d'un important pouvoir d'influence sur les politiques mondiales. Elle est consciente du rôle essentiel que joue la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, en particulier dans le secteur du développement. Elle est par conséquent déterminée à maintenir un dialogue politique inclusif avec les organisations de la société civile (OSC) aux niveaux régional et national.

Les organisations non gouvernementales (ONG) actives dans les domaines du développement, du climat, de l'environnement et de la justice sociale ont vu d'un bon œil la dimension extérieure conférée au pacte vert pour l'Europe¹ adopté en 2019, en ce sens qu'il pourrait servir à harmoniser les politiques mondiales de l'UE relatives au développement, au climat et à la biodiversité.

L'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI), dont la programmation a débuté en novembre 2020, offre la possibilité de véritablement façonner des aides et des financements européens cohérents dans les domaines du développement humain, de la gouvernance, de la justice de genre, du climat et de la biodiversité.

Conformément au règlement établissant l'IVCDI², qui dispose que « l'aide de l'Union fournie au titre des programmes thématiques consacrés aux droits de l'homme et à la démocratie et aux organisations de la société civile devrait jouer un rôle spécifique complémentaire et supplémentaire en raison de son caractère international et du fait qu'elle peut être octroyée sans solliciter le consentement des gouvernements et des autorités publiques des pays tiers concernés », un large éventail d'acteurs et d'organisations de la société civile représentant les bénéficiaires locaux, dont les femmes, devraient être intégrés à chaque étape du processus de programmation.

Dans la plupart des pays partenaires de l'UE, les premières consultations relatives à la programmation de l'IVCDI ont eu lieu. Il convient toutefois de noter que la qualité et la transparence du processus ont été très variables sur le terrain. Les délégations de l'UE mettent actuellement la dernière touche à leurs programmes indicatifs pluriannuels (PIP). Cela étant, bien que les partenariats avec des pays tiers constituent l'une des cinq grandes priorités de la dimension extérieure du pacte vert pour l'Europe, les capacités et les ressources des délégations de l'UE destinées au climat et à l'environnement varient grandement d'une région à l'autre.

La mise à profit de l'expertise des OSC actives dans les domaines du commerce, de la justice sociale, de la gouvernance, des droits humains, du climat et de l'environnement sur le terrain et au niveau européen permettrait de veiller à ce que les priorités des délégations de l'UE en matière de programmation soient en phase avec les besoins des populations autochtones et des autres communautés locales.



¹ Un pacte vert pour l'Europe au service des partenariats internationaux, février 2020, https://www.fern.org/fileadmin/uploads/fern/Documents/2020/EGD_-_Pacte_vert_et_partenariats_internationaux.pdf

² Proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale (IVCDI) (COM(2018)460), juin 2018, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=COM%3A2018%3A460%3AFIN>

Malgré les répercussions considérables de la pandémie de COVID-19 sur le calendrier de programmation, les partenariats avec la société civile dans la recherche de solutions inclusives, responsables et globales ne devraient pas être négligés.

Alors que l'élaboration des PIP bat son plein, les mois à venir offriront des occasions importantes de renforcer la voix et la participation des acteurs de la société civile – dont les ONG – et des communautés autochtones et locales.

L'absence d'engagement des communautés concernées peut sérieusement compromettre l'intégrité des programmes climatiques et environnementaux dans les pays partenaires de l'UE, dans lesquels la corruption est un problème épineux. En revanche, une participation et un contrôle accrus de la société civile peuvent contribuer à renforcer la redevabilité et la confiance.

Il convient donc d'accorder aux ONG et aux communautés locales une place significative afin que le processus de programmation puisse aboutir à des interventions qui permettront de traiter les causes profondes des injustices sociales, environnementales, climatiques et celles liées au genre.



L'aide de l'Union fournie au titre des programmes thématiques consacrés aux droits de l'homme et à la démocratie et aux organisations de la société civile devrait jouer un rôle spécifique complémentaire et supplémentaire en raison de son caractère international et du fait qu'elle peut être octroyée sans solliciter le consentement des gouvernements et des autorités publiques des pays tiers concernés. »

Règlement établissant l'IVCDCI

Recommandations :

- » La Commission européenne devrait donner des orientations supplémentaires aux délégations de l'UE, afin que ces dernières organisent des consultations transparentes, adéquates et inclusives dans le cadre du processus de programmation. Les consultations au niveau national devraient se dérouler en présentiel autant que possible et inclure les différents groupes de la société civile, afin de permettre aux parties prenantes de contribuer aux principaux documents de programmation, et ce, tout au long de la phase d'élaboration des programmes et de la mise en œuvre de ceux-ci.
- » Les délégations de l'UE doivent garantir un meilleur accès à l'information (notamment au travers d'annonces claires et transparentes sur leur site officiel) sur le processus de programmation et publier les résultats des consultations.
- » La Commission et les délégations de l'UE devraient renforcer leur collaboration avec les ONG pertinentes au niveau de l'UE, étant donné que ces ONG pourraient les aider à assurer la participation de l'ensemble des OSC pertinentes, en particulier celles qui travaillent aux côtés de populations vulnérables et marginalisées.
- » Les délégations de l'UE devraient veiller à diversifier leurs interlocuteurs à l'avenir. Étant donné que les acteurs de la société civile actifs dans les domaines du climat et de l'environnement jouent un rôle limité dans l'élaboration des feuilles de route pour l'engagement envers la société civile, les futures versions révisées de ces feuilles de route et les futures initiatives de communication avec la société civile devraient faire intervenir un plus large éventail de parties prenantes – associations locales, autochtones, de jeunes et de femmes, militants pour la justice climatique et défenseurs de l'environnement.

Des consultations participatives et productives seront essentielles pour aboutir, dans le cadre de l'IVCDCI, à des programmes thématiques et géographiques ambitieux et efficaces qui soient socialement justes et fondés sur les droits, et qui apportent de véritables solutions face aux crises mondiales de la biodiversité et du climat.

Il est crucial que l'UE mette en œuvre ses engagements au titre du pacte vert pour l'Europe, du cadre financier pluriannuel 2021-2027 et du consensus européen pour le développement.